

HORS-SÉRIE

16^E ÉTATS GÉNÉRAUX DU DOMMAGE CORPOREL

L'ENFANT
ET LE DOMMAGE CORPOREL

ORGANISÉS PAR LE CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX
5 DÉCEMBRE 2024 - Lille





Vient de paraître

“ Un outil complet pour comprendre, défendre et promouvoir une société inclusive ”

Disponible sur



www.lgdj.fr

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : relationclients@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2025

• Prix TTC au n° : 25,53 €

+ frais de port

• Abonnement France (un an) :

Journal seul : 621,79 € TTC

Recueils + table seuls : 601,37 € TTC

Journal, recueil + table : 832,12 €

Abonnement feuilletable numérique : 264,44 € TTC

• Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 699 €

Journal, recueil + table : 899 €

Abonnement feuilletable numérique : 259 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres
recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 502 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2024, n° GPL430b0.
Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

16^E ÉTATS GÉNÉRAUX DU DOMMAGE CORPOREL

L'enfant et le dommage corporel

Interventions

GPL472o2 ■ Discours d'ouverture

par Julie COUTURIER

2

GPL472o6 ■ Introduction

par Hélène FONTAINE

3

GPL472o7 ■ L'enfant victime, un voyageur sans bagage

par Christophe QUÉZEL-AMBRUNAZ

4

• Table ronde

GPL472n7 Comment penser la réparation du dommage corporel subi
par l'enfant ?

par Anne GUÉGAN

10

• Ateliers

GPL472n9 Atelier 1 : L'aide à la personne et l'enfant

par Claudine BERNFELD et Christophe QUÉZEL-AMBRUNAZ

14

GPL472o3 Atelier 2 : Préjudice scolaire, universitaire ou de formation
et préjudice professionnel de l'enfant

par Laurie FRIANT, Antonio MUSELLA et Catherine POUZOL

18

GPL472n8 Atelier 3 : Les frais de véhicules adaptés et frais
de logements adaptés de l'enfant

par Lynda LETTAT-OUATAH, Thomas CHARGÉ, Paul JOLY, Patrice GAUD et Jérôme
CHARPENTIER

22

GPL472o1 Atelier 4 : Les postes de préjudice extrapatrimoniaux
de l'enfant victime et de ses proches

par Marie MESCAM, Laura VITALE et Benoît MORNET

25

GPL472o5 Atelier 5 : L'enfant victime, « objet/sujet » de l'expertise
médicale : rôle de l'avocat-conseil

par Élodie ABRAHAM, Lynda LETTAT-OUATAH, Gérard CHÉRON, Pascal MÉNARD
et Anne-Valérie THOB

31

GPL472n6 Atelier 6 : L'enfant de la victime, l'enfant victime par ricochet

par Laurence CLERC-RENAUD

33

• Conférences

GPL472o4 Les particularités procédurales pour l'enfant victime :
délais et prescriptions

par Aurélie COVIAUX

39

GPL472o0 Les particularités procédurales pour l'enfant victime :
loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 et décret n° 2008-1484
du 22 décembre 2008

par Jérôme CHARPENTIER

42